



COMMUNE D'ISNEAUVILLE 76230 (Seine-Maritime)

Conseil Municipal du Jeudi 12 mars 2026

Délibération N° 2026/023

Date de la convocation : 5 mars 2026

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 15

Représentés : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Philippe RIVES, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Absent : Pierre PELTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE N°01/2026 – TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE HALLE ET DU JARDIN DES QUATRE SAISONS - ATTRIBUTION

VU – la délibération N°2025/014 du 16 janvier 2025 autorisant Madame la Maire à lancer le marché à procédure adaptée pour les aménagements du terrain communal situé au 509 rue de l'Eglise comprenant des travaux de construction et de création d'espaces paysagers,

VU – le lancement du Marché Public à Procédure Adaptée le 28 janvier 2026 pour la construction d'une halle et la création du jardin des quatre saisons,

VU – l'ouverture des offres le 23 février 2026 et l'analyse des offres du 06 mars 2026 par les membres de la commission mapa,

VU – les 7 offres réceptionnées considérées comme recevables,

VU – l'avis de la commission d'analyse des offres du 06 mars 2026 proposant de retenir l'offre de l'entreprise LEGENDRE pour le lot 01 – construction de la halle et l'entreprise NGE PAYSAGE pour le lot 02 – jardin des quatre saisons

Madame la Maire et Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint à l'urbanisme, présentent le déroulé complet et détaillé de la procédure aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

1 - D'attribuer le marché pour :

Le LOT 01 – Halle à :

L'ENTREPRISE LEGENDRE
PARC DU ZENITH BATIMENT 3
310 AVENUE DES CANADIENS
76650 PETIT COURONNE

pour un montant de l'offre de :
156 000 € HT
32 200 € TVA 20 %
187 200 € TTC

Le LOT 02 – Jardin des quatre saisons à :

L'ENTREPRISE NGE PAYSAGE
3a RUE DE LA SCIERIE
76530 GRAND-COURONNE

pour un montant de l'offre de base de :
195 100 € HT
39 020 € TVA 20%
234 120 € TTC

+ options travaux de confortement sur 1 an des massifs arbres, arbustes, vivaces, graminées, aires de jeux et pergolas, fontainerie et plots de balisage pour un montant de :

39 750 € HT
7 950 € TVA 20 %
47 700 € TTC

pour un montant total offre de base + options de :

234 850 € HT
46 970 € TVA 20%
281 820 € TTC

Représentant un montant total du marché :
390 850 € HT
78 170 € TVA 20%
469 020 € TTC

2 - D'autoriser Madame la Maire à engager les dépenses sur le budget primitif 2026 - section investissement opération 32 - 509, article 2128, fonction 325, analytique 1011.

3 - D'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier avec les entreprises retenues.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Conseiller municipal,
Gwenaël MAGNANT



La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 16 mars 2026

Affichage : 16 mars 2026